

27. DROIT DE REGARD

Ce que dit la promesse de bail :

vous donnez un droit de regard sur la gestion de votre patrimoine foncier

Iberdrola : «

Neoen :

WPD : «

En réalité, vous , propriétaire du terrain, devez aussi savoir :

1. De telles clauses **limitent également fortement le droit du propriétaire** et de ses successeurs de disposer librement de leurs terrains, sans la moindre contrepartie, **pendant toute la durée du bail**, soit 80 ans.
2. Vous renoncer au libre choix d'un éventuel acquéreur, **sur plusieurs générations.**
3. Vous avez remarqué que le promoteur a tout fait pour ne pas devenir propriétaire de votre parcelle, soit disant parce qu'il n'a pas vocation à devenir propriétaire foncier, et pourtant il s'arroge ce droit de préférence pour acheter par la suite tous vos terrains: le but est clairement de **préparer l'agrandissement futur du site éolien et de lui donner le maximum de valeur pour sa revente.**
4. Le promoteur revendra ensuite à des « amis » avec plus value.